



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, à huis clos, le 2 juin 2021 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Lawrence Hall, conseiller
Monsieur Frédéric Flibotte, conseiller
Monsieur Marco Rousseau, conseiller
Madame Chantal Desharnais, conseillère
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 2021-038, du 20 mai 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 4 juin 2021, la séance sera tenue à huis clos et elle est enregistrée par la directrice générale. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus de deux mètres de distance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 237 N.S. pour les travaux de reconstruction (décohésionnement, rechargement et pavage) de chaussée sur la rue de la Plaisance, le rang Saint-Philippe et la route Goupil
5. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
6. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 30.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2021-06-162

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais,

appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-06-163

Sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 237 N.S. pour les travaux de reconstruction (décohésionnement, rechargement et pavage) de chaussée sur la rue de la Plaisance, le rang Saint-Philippe et la route Goupil

Monsieur Lawrence Hall conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 237 N.S. décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de reconstruction (décohésionnement, rechargement et pavage) de chaussée sur la rue de la Plaisance, le rang Saint-Philippe et la route Goupil

Dépose le projet du règlement numéro 237 N.S. intitulé Règlement numéro 237 N.S. décrétant une dépense de 3 527 395,00 \$ et un emprunt de 3 527 395,00 \$ pour des travaux de reconstruction (décohésionnement, rechargement et pavage) de chaussée sur la rue de la Plaisance, le rang Saint-Philippe et la route Goupil.

Le projet de règlement numéro 237 N.S. est déposé par le conseiller Lawrence Hall et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

5. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

6. Levée de l'assemblée

2021-06-164

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

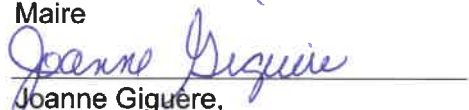
Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Vincent Desrochers,
Maire



Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière